

# À CHACUN SES RESPONSABILITÉS...

La déclaration commune des organisations syndicales de Loire-Atlantique du 10 janvier 1974 caractérise la situation actuelle par *«l'accentuation de la crise du système capitaliste mondial»*.

Bien entendu, cette caractérisation est exactement à l'opposé de la propagande développée par la C.F.D.T. (en commun, parfois avec la C.G.T. comme chez les cheminots le 14 mars) qui tend à réduire l'ampleur de la crise du *«système capitaliste mondial»* aux dimensions d'une *«opération de bluff»* menée par le gouvernement français. Comme quoi, on peut avec un langage *«gauche»* se livrer à une véritable opération de camouflage de la crise née des contradictions du système capitaliste.

Mais il ne suffit pas d'apprécier correctement l'ampleur de la crise qui secoue l'économie capitaliste et qui se répercute nécessairement au niveau de ses super-structures. Encore faut-il en mesurer les conséquences et offrir des perspectives aux travailleurs. C'est pourquoi la déclaration commune *«appelle l'ensemble des travailleurs à faire bloc et être offensifs pour la défense de leurs conditions de vie et de travail»*.

Mais *«faire bloc et être offensifs»* suppose en premier lieu, l'unité d'action des organisations syndicales ouvrières. C'est pourquoi, plus particulièrement ces dernières semaines, nous nous sommes évertués à maintenir les conditions de l'action commune. Il faut bien reconnaître que nous y avons quelque mérite... qu'on en juge:

## **La journée du 12 mars**

La C.G.T. nous a proposé l'organisation d'une *«journée d'actions»* pour le 12 mars. Chacun sait, qu'à Force-Ouvrière, nous sommes assez sceptiques sur l'efficacité de ces journées d'actions (actions au pluriel!) dans lesquelles se complaisent C.G.T. et C.F.D.T. Cependant soucieux précisément de permettre aux travailleurs de *«faire bloc»* nous avons proposé à nos partenaires syndicaux l'organisation d'un meeting central qui aurait permis à la classe ouvrière de se rassembler, autrement dit de *«faire bloc»*. Notre proposition fut catégoriquement refusée par la C.G.T. et la C.F.D.T., seule la F.E.N. donne son accord. Des travailleurs se sont étonnés du caractère disloqué de la journée du 12 mars. Ils ont le droit de connaître les positions respectives de leurs organisations syndicales. A chacun ses responsabilités!

## **La journée du 14 mars**

Pour la journée de la fonction publique du 14 mars, la confusion savamment entretenue a atteint un degré inégalé.

Cette journée a été préparée au cours d'une inter-syndicale qui s'est tenue le 8 mars. La veille encore, le camarade Grelet, responsable C.G.T., s'affirmait d'accord avec la proposition du cartel F.O. de la Fonction Publique d'organiser un meeting rassemblant tous les fonctionnaires à 17 heures place Graslin à Nantes. Mais le 8 mars *«changement de cap»*, la C.G.T. propose l'organisation de 4 ou 5 meetings sur les lieux de travail! - Quant à la C.F.D.T., elle ne veut rien faire du tout. La victoire de *«LIP»* et des *«Filles de Cerisay»* suffit à son bonheur. Finalement, l'accord se fait malgré tout sur la publication d'un communiqué commun.

Lundi 11 mars (la veille du 12!) à 8 h. 30, nouvelle inter-syndicale au cours de laquelle nous finissons par accepter un compromis avec la C.G.T.: pas de meeting central mais rassemblement devant la

Préfecture sans prise de parole sinon la lecture d'une résolution. Quant à la C.F.D.T., elle ne donnera son accord que le soir!... On connaît la suite: malgré tout, 1.500 fonctionnaires se réunissent place de la Préfecture.

Là encore, les travailleurs s'interrogent. Pourquoi cette impréparation? Pourquoi une sonorisation tout à fait insuffisante? Pourquoi pas de prise de parole, pas de défilé?

Comme les autres, les fonctionnaires ont le droit de connaître les positions respectives de leurs organisations syndicales. A chacun ses responsabilités.

### **Dans le bâtiment**

Dans le bâtiment, nous retrouvons les mêmes difficultés mais aggravées - il nous faut malheureusement le préciser - par l'attitude incroyable du camarade Labarre.

Depuis 1972, l'unité d'action dans bâtiment n'est pas facile à réaliser. (En 1972, grève victorieuse C.G.T.F.O. - C.G.T. — en 1973, échec d'une grève C.G.T. - C.F.D.T.). Ces choses-là laissent nécessairement des traces. Quoiqu'il en soit, les syndicats du Bâtiment se sont réunis pour organiser en commun la journée du 12 mars.

On retrouve, en gros, les mêmes divergences. Si l'accord se réalise sur le mot d'ordre d'une demi-journée de grève, notre proposition d'organiser un meeting rassemblant tous les gars du bâtiment est catégoriquement repoussée par la C.G.T. et C.F.D.T. qui nous opposent l'action «*entreprise par entreprise*». Curieuse façon de «*faire bloc*».

Mais nos camarades du bâtiment reçoivent une lettre incroyable datée du 11 mars et signée de Labarre pour la C.G.T. et Henry pour la C.F.D.T. Je cite: «*La distribution ces jours derniers de votre journal «l'Ouest-Syndicaliste», avec une page consacrée aux théories bien connues de votre groupuscule parallèle anti-unitaire...*».

Ainsi, Labarre, militant du P.C.F., assisté il est vrai, d'un C.F.D.T., part en guerre contre les «*groupuscules*». On se croirait en 1968!

Il nous faut déplorer que le camarade Labarre ait, à diverses reprises, perdu son sang-froid et se soit laissé aller à proférer des menaces inacceptables: «*ça se réglera autrement que par des discussions et il ne faudra pas venir s'en plaindre à moi*».

De telles déclarations venant d'un militant responsable rendent difficile l'unité d'action. Comme les autres, les travailleurs du Bâtiment ont le droit de connaître les positions respectives de leurs organisations syndicales. A chacun ses responsabilités.

### **Bouvard et Fontanet**

Le gouvernement poursuit avec opiniâtreté et dans la «*concertation*» la politique de démantèlement de l'enseignement public si bien commencée sous Pétain.

Le projet de réforme de l'enseignement du second degré (dit réforme Fontanet) n'est qu'une étape de plus vers la privatisation de l'école et sa mise sous contrôle direct du patronat.

Nous ne pouvons pas, dans, le cadre de cet article, analyser en détail les dispositions de la réforme Fontanet.

Disons que, pour l'essentiel, il s'agit d'une remise en cause du «*droit à la culture*» revendiqué par les travailleurs au bénéfice d'une «*formation*» répondant aux besoins de l'économie capitaliste. C'est ce que le «*service de presse et d'information*» du ministère de M. Fontanet appelle:

«*Une formation professionnelle rapide pour ceux qui ne continuent pas leurs études. Les candidats éliminés au baccalauréat ou ceux qui seront reçus bacheliers, mais dont les notes ne seront pas suffi-*

santes pour accéder à un premier cycle de l'Université, eu égard au profil requis, et qui auront épuisé leurs droits à redoublement, pourront, sur leur demande, accéder à une formation professionnelle rapide se situant dans le cadre d'une vie active aménagée. Cette formation, d'une durée maximum d'un an, pourra être organisée avec les milieux professionnels, dans un cadre tripartite, inspiré de celui de la F.P.A.».

Mais dans «L'Humanité» du 16-3-74, Georges Bouvard ne défend-il pas la même politique lorsqu'il se prononce pour: «Une sélection justifiée à l'étape actuelle, par les besoins démocratiquement planifiés de la nation en cadres supérieurs»... «besoins démocratiquement planifiés de la nation»...

Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont dites! Mais sur ce point précis on aimerait connaître la position des dirigeants du S.N.E.S., farouches contempteurs comme chacun sait, de la loi Fontanet.

Les enseignants, comme les autres, ont le droit de connaître les positions de leurs organisations syndicales respectives. A chacun ses responsabilités!

### **Accord C.G.T. - C.F.D.T. et mass-media**

«L'Humanité» du 16 mars 1974 publie une interview de Berthelot, secrétaire de la C.G.T.

André Berthelot dénonce: «...que des actions irresponsables risquent de compromettre la possibilité d'un mouvement d'ensemble... Avec de telles méthodes, qui aboutissent à diluer le potentiel syndical dans des batailles localisées, on ne s'oriente nullement dans le sens de la préparation d'une bataille de grande envergure que nécessitent les circonstances actuelles».

Il dénonce également: «...l'irresponsabilité qui prévaut souvent dans l'attitude de certains militants C.F.D.T. Faut-il rappeler l'affaire Lip où après qu'un accord fut intervenu sur une base permettant un succès certain de l'action commune, on a abouti finalement à une solution très en retrait sur ce qui était acquis».

Voilà qui, selon nous, est fort bien dit! Ce à quoi Edmond Maire répond: «C'est parce que la C.F.D.T. a une part réelle et croissante dans la conduite d'ensemble des luttes sociales qu'elle inquiète la C.G.T.».

Autrement dit, selon Edmond Maire, la C.G.T. serait jalouse des progrès de la C.F.D.T.

Edmond Maire sait mieux que quiconque que les «progrès» de la C.F.D.T. n'existent que dans l'imagination fertile des journalistes de la presse bourgeoise!

Georges Séguy sait également à quoi s'en tenir sur ce point et ce n'est pas par hasard que le même jour «L'Humanité» publie une déclaration du bureau de la C.G.T. qui dénonce:

«...la publicité démesurée faite à certains conflits étroitement minoritaires, d'inspiration gauchiste, et aux conclusions qui en sont tirées sur le thème bien connu: «la C.F.D.T. pousse, la C.G.T. freine».

Cette interprétation des positions respectives des deux centrales est inacceptable en ce sens qu'elle flatte l'irresponsabilité, déforme la réalité de l'action syndicale et présente sous une forme caricaturale la position de la C.G.T. ...».

Voilà qui est encore fort bien dit. Mais là encore, il faut situer les responsabilités.

Que seraient la C.F.D.T., Edmond Maire et ses rodомontades si, depuis des mois, la C.G.T. ne portait la C.F.D.T. à bout de bras.

Quant au rôle des mass-media... d'accord! la presse, la radio, la télévision n'informent pas, elles déforment. A la C.G.T.-F.O., nous en savons quelque chose.

Mais «L'Humanité» elle-même? Quand elle présente, par exemple, notre camarade André Bergeron comme... un rasciste!...

Comme on le voit, les obstacles à l'action commune ne manquent pas et il serait vain de prétendre les dissimuler aux travailleurs. D'autant qu'on peut être assuré, qu'en tout état de cause, ce sont eux qui auront finalement le dernier mot!

**Alexandre HÉBERT.**

-----